

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 28 mars 2024

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 18
Votants : 23
Absents : 5
Procurations : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, M. DACHEUX Jean-Philippe,
Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI
Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU
Peggy, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD
Sandrine, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à Mme FERRERES France
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à Mme ARNAUD Sandrine
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. FOURNEAU Julien
M. BELLOC Didier donne procuration à M. DEBARGE Francis
Mme BAECKEROOT Marie-Hélène donne procuration à M. MERCIER Philippe

Objet : FINANCES – Affectation du résultat 2023

Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique de l'exercice 2023, M. Lavie, adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023 comme présenté ci-dessous. Ces affectations seront reprises dans le budget supplémentaire n°1 au BP 2024.

La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 6 mars 2024.

A la clôture du Compte Financier Unique du budget principal, on constate :

- un excédent de fonctionnement de 1 447 055,24 €,
- un excédent de la section d'investissement de 246 206,35 €.

Il est proposé :

- d'affecter la somme de 1 282 055,24 € à la section de fonctionnement au compte 002,
- d'affecter 165 000 € au compte R1068
- de virer la somme de 1 020 000 € à la section d'investissement au compte 023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE l'affectation du résultat 2023 présentée
 - affecte la somme de 1 282 055,24 € à la section de fonctionnement au compte 002,
 - affecte 165 000 € au compte R1068
 - vire la somme de 1 020 000 € à la section d'investissement au compte 023
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le